

#30

Mai/Juin 2024

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

ROQ'INFO LE MAG



UN CONTRAT SÉCURITAIRE P. 8
POUR RENFORCER LA PROTECTION DES HABITANTS

SOMMAIRE



#4 BUDGET • **#8** SÉCURITÉ • **#10** INONDATIONS • **#12** AGGLOMÉRATION
#14 AGRICULTURE • **#16** AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE • **#18** SOLIDARITÉ
#21 ENVIRONNEMENT • **#22** GRANDS PROJETS • **#23** URBANISME • **#24** RETOUR EN IMAGES
#26 ÉCONOMIE • **#28** EXPRESSION LIBRE • **#29** SOCIAL • **#30** AGENDA



ROQ'INFO MAIRIE GÉNÉRAL D'ENVIRONNEMENT **MAG**

Magazine d'information de la Ville de Roquebrune-sur-Argens Hôtel de Ville « Roq'Info - le Mag », Service Communication, 83520 Roquebrune-sur-Argens 04 94 19 59 59 - www.roquebrune.com • **Éditeur** : Ville de Roquebrune-sur-Argens • **Directeur de la publication** : Jean Cayron **Conception** : Service Communication, communication@mairie-roquebrune-argens.fr • **Impression** : IAPCA (Groupe Riccobono) - Impression sur papier recyclé, encre végétale • **Dépôt légal à parution** : ISSN 1629-0690 • **Tirage** : 15 000 exemplaires



ÉDITO

**Chères Roquebrunoises,
Chers Roquebrunois,
Chers Amis,**

Avec l'arrivée du printemps, la douceur de cette saison nous procure un sursaut de vitalité et le plaisir de se retrouver pour partager des beaux moments autour d'événements festifs et conviviaux.

Les deux derniers conseils municipaux ont été principalement axés sur les finances publiques, avec le rapport d'orientation budgétaire, les comptes de résultats de l'année 2023 et le vote du budget 2024. Force est de constater que tous les voyants affichent une couleur verte et que les perspectives d'avenir se présentent de façon extrêmement favorable. Les finances municipales sont saines, la dette baisse, le taux de la fiscalité locale reste inchangé, la collectivité n'aura pas recours à l'emprunt en 2024. J'ai le plaisir de vous annoncer la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) passant de 13,53% à 11,17% en 2024 soit une économie de plus de 1,2 millions d'euros pour les contribuables Roquebrunois.

Je remercie l'ensemble des services pour les efforts fournis, pour leurs actions afin d'inverser les tendances antérieures, et également l'équipe majoritaire et solidaire pour le travail collectif mené. Une des priorités de l'action municipale est la sécurité. Selon la célèbre formule d'Alain Peyrefitte, elle est « *la première des libertés* », et constitue l'une des composantes essentielles de la qualité de vie au sein de notre commune.

À ce titre, j'ai signé un contrat tripartite de sécurité avec l'État et la Gendarmerie Nationale qui propose une offre complète de services permettant de renforcer la protection et la sécurité des habitants.

La sécurité de nos concitoyens passe également par les actions mises en place lors des inondations à travers l'activation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Le 10 mars dernier, suite au débordement de l'Argens, j'ai piloté l'organisation de la cellule de crise sur le terrain, pendant que mon premier adjoint gérait le PCS en mairie permettant ainsi à l'ensemble des intervenants de collaborer efficacement : Services Municipaux, Pompiers, Police Municipale et Réserve Communale de Sécurité Civile.

Je tiens à féliciter l'ensemble des personnels et des bénévoles pour leur travail et leur abnégation.

Je tiens à remercier sincèrement Mme la Sous-Préfète et M. le Préfet pour leur implication sur le terrain, avant, pendant et après l'inondation.

Par ailleurs, je suis très attaché à accompagner les actions tournées vers la préservation et la valorisation de notre patrimoine qui fait partie intégrante de notre histoire.

Aussi, je suis très fier de mettre en valeur dans cette édition, le travail entrepris par nos collégiens et les professeurs pour la création des panneaux de « *l'éveil pédagogique* » au lac de l'Aréna.

Ensemble, continuons à œuvrer pour notre belle commune. Aussi, pour être au plus près de vous, les réunions publiques vont reprendre dès le mercredi 12 juin à 18h au village, le mercredi 19 juin à la Bouverie et le mercredi 3 juillet aux Issambres.

Avec tout mon dévouement,

Bien amicalement

JEAN CAYRON,
Votre Maire

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

UN BILAN FINANCIER TRÈS SATISFAISANT



Les élus en charge des finances de la Ville : Jacques Bacquet, Carole Schwaller et Julien Fabre.

**« Ce n'est pas une hirondelle qui fait le printemps !
C'est par le travail, au quotidien, de l'ensemble des personnels et des élus que nous parvenons à améliorer et conforter les finances de la commune.
Grâce à cette mobilisation, nous pouvons conduire une politique d'investissement utile et audacieuse »**

Lors du Conseil municipal du 4 avril 2024, avant la présentation du compte administratif et du budget, des représentants de l'administration fiscale ont souhaité présenter une synthèse sur la qualité des comptes locaux.

Les cadres de la direction générale des finances publiques ont souligné et félicité l'excellent travail du service finances de la ville.

De l'étroite collaboration entre les agents de tous les services et les élus découle la bonne santé financière de notre commune.

Cette analyse des comptes termine le cycle comptable annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue une phase importante des comptes de la collectivité.

Dès le début de la mandature, conformément aux engagements de campagne, Monsieur le Maire Jean Cayron et son équipe ont mis en place une stratégie d'assainissement des finances communales.

Cette politique publique, dictée par l'intérêt général, repose sur :

- ▶ Une gestion exemplaire des dépenses de fonctionnement ;
- ▶ La nécessité de désendetter notre commune ;
- ▶ Une politique d'investissement réfléchie et ambitieuse ;
- ▶ La qualité des services proposés à la population.



UNE GESTION EXEMPLAIRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement de la vie courante de la collectivité.

Il ressort de l'analyse financière une bonne maîtrise des dépenses malgré un contexte conjoncturel défavorable et une forte inflation.

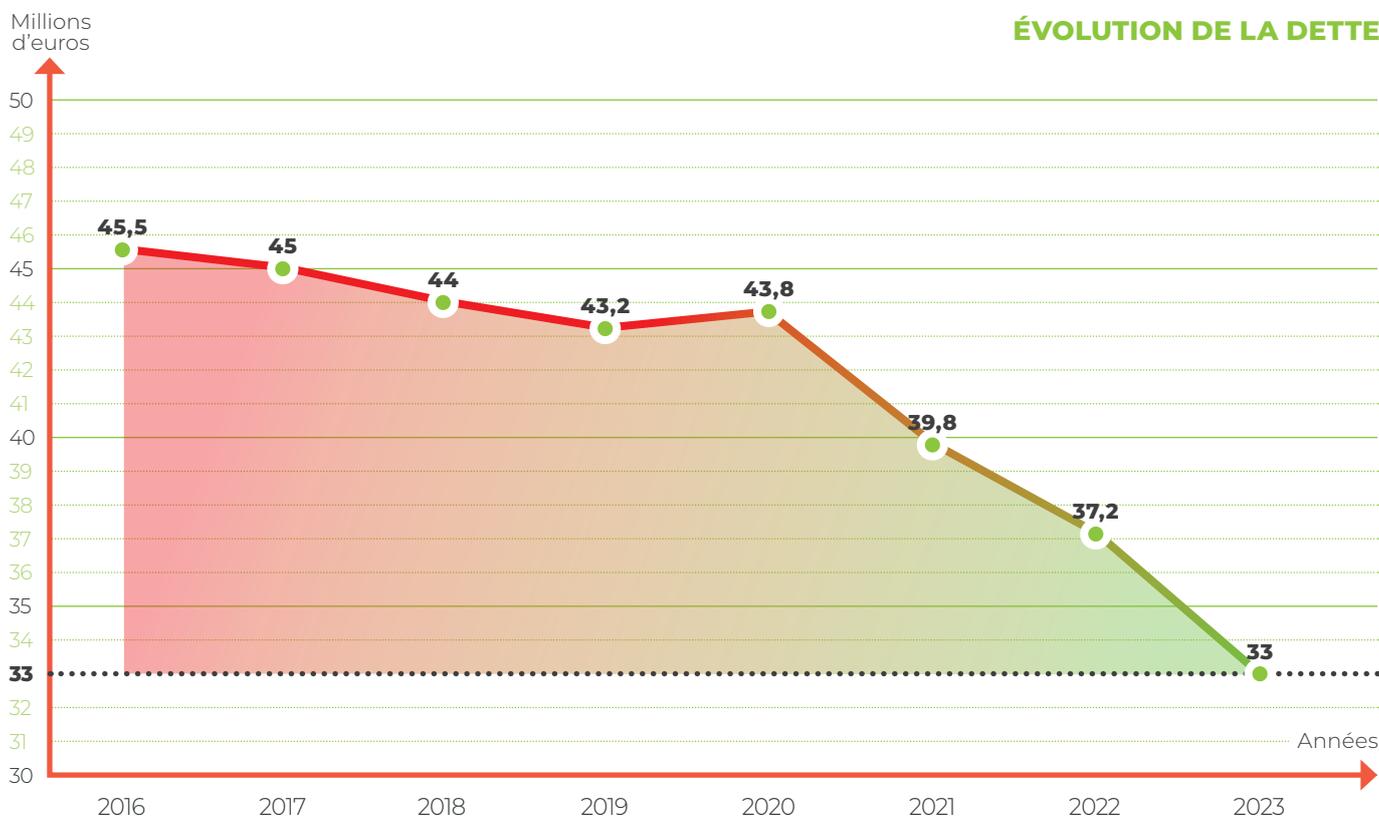
LA NÉCESSITÉ DE DÉSENDETTER NOTRE COMMUNE

Aucun recours à l'emprunt n'ayant été réalisé en 2023, l'objectif initial de désendetter la commune sur le mandat est d'ores et déjà atteint.

En effet l'encours de la dette qui était de 43,8 millions d'euros en 2020 est aujourd'hui de 33 millions d'euros.

Cette politique volontariste de désendettement permettra :

- De dégager une capacité d'investissement ;
- D'alléger la charge financière des Roquebrunoises et Roquebrunois et des générations futures.



UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RÉFLÉCHIE ET AMBITIEUSE

Notre objectif n'est pas de faire des économies pour faire des économies.

Nous sommes garants et comptables de l'utilisation de l'argent public.

Les économies réalisées et les bons résultats financiers ont permis de réinvestir dans des projets de développement et d'aménagement.

Quelques exemples pour 2023 :

- Parc de jeux pour enfants ;
- Couverture pas de tir à l'arc ;
- Aménagement lac de l'Aréna ;
- Gymnase du Collège, co-financé par le Département ;
- Éclairage public led ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Achat de foncier, bâti et non bâti, etc.



LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS À LA POPULATION

La maîtrise du train de vie de la collectivité permet de proposer à la population des services de qualité et ce, toutes générations confondues (nouveaux services publics, équipements sportifs, soutien aux associations, accompagnement des

projets scolaires et périscolaires, etc.)

Vous retrouverez toutes les informations sur le compte administratif 2023 en scannant le QR code ci-contre.



BUDGET 2024

UN BUDGET RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'INVESTISSEMENT ET VERS L'AVENIR

OBJECTIFS

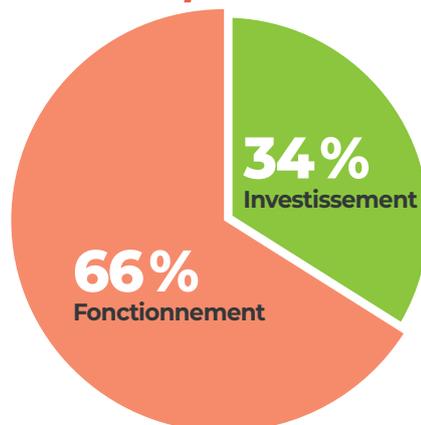
Les objectifs voulus pour ce quatrième budget de l'équipe municipale sont dans la continuité des années précédentes et reposent sur différents axes :

- ▶ **Maîtriser les charges à caractère général** de l'ensemble des services de la Commune et des budgets annexes ;
- ▶ **Poursuivre l'optimisation des recettes propres ;**
- ▶ **Poursuivre la maîtrise de la masse salariale, tout en renforçant des domaines d'activités et en absorbant les hausses obligatoires ;**
- ▶ **Ajuster annuellement le programme pluriannuel d'investissement** en fonction de l'avancement des projets initiaux et de la temporalité de leurs réalisations, mais également par ajout de projets nouveaux rendus possibles grâce aux recettes nouvelles attendues, tant en matière de fiscalité que d'aides financières de partenaires extérieurs ;
- ▶ **Poursuivre le désendettement de la collectivité ;**
- ▶ **Maintenir la part communale des taux de fiscalité de base.**

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 47 917 049,83 € et en section d'investissement à hauteur de 24 599 415,23 €, soit un montant global de 72 516 465,06 €.

BUDGET COMMUNAL

72,5 M€



UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE



Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux effectués sur les voiries, les espaces publics, les bâtiments, et à l'acquisition de matériaux et équipements divers.

Ces dépenses sont prévues à hauteur de 14 102 490 €.

Ce montant comprend les projets prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement pour 10 685 587 €.

Quelques exemples :

- ▶ Voiries générales : 3 000 000 € ;
- ▶ Pistes cyclables : 455 000 € ;
- ▶ Désimperméabilisation des cours d'école : 573 126 € ;
- ▶ Stade Just Fontaine : 950 000 € ;
- ▶ Maison des terroirs : 615 000 € ;
- ▶ Extension du groupe scolaire de la bouverie et crèches : 1 120 000 € ;
- ▶ Espace de loisirs et associatif Eléa Perrin : 150 000 € ;
- ▶ Eclairage public : 397 032 € ;
- ▶ Rénovation énergétique bâtiments publics : 584 000 €, etc.

POURSUITE DE LA POLITIQUE DE DÉSENDETTEMENT

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2024.

Cette absence de recours à l'emprunt contribuera fortement à poursuivre le désendettement de la commune.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette devrait s'établir à 28,8 M€.

La collectivité se sera désendettée de 15 M€ depuis 2020.

**ENCOURS
GLOBAL
DE LA
DETTE**

Prévision au
31/12/2024



BUDGETS PRIMITIFS 2024

Vous retrouverez toutes les informations sur le budget 2024 en scannant le QR code ci-dessous.



CONTRAT SÉCURITAIRE

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA VILLE





Au-delà des actions et orientations engagées ces dernières années, la Commune a conclu, dans le cadre de son programme « *Petites Villes de Demain* », un contrat de sécurité avec l'État et la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif propose une offre complète de services permettant de renforcer la protection et la sécurité de ses habitants **avec la présence de la gendarmerie au sein des locaux de la Police Municipale, 7 jours sur 7 de 8h à 17h.**

« C'est une nouvelle étape qui vient d'être franchie. L'aboutissement d'un travail synergique entamé depuis déjà plusieurs années entre les acteurs de la Collectivité et l'État », a exprimé Monsieur le Maire.

Après avoir renforcé les effectifs de police municipale pour atteindre 30 policiers, avec trois patrouilles en journée réparties sur les différents pôles de la commune, des patrouilles de nuit, et intensifié les contrôles routiers, **les résultats sont là !**

« Toutes les statistiques sont en baisse sur la Commune. On constate moins d'infractions, moins de vols, moins de violences, poursuit Monsieur le Préfet. Grâce à l'excellente collaboration entre la Ville, l'État et les forces de Gendarmerie, la délinquance a diminué de 2 % sur le territoire roquebrunois. Nous assistons donc à une réelle inversion des tendances ».

Au travers du dispositif « *Petites Villes de demain* », nous sommes précisément dans la sécurité pour toutes, pour tous, et partout. Un programme vaste qui permet, **tous acteurs de la sécurité réunis, de répondre à des problématiques du quotidien.**

La gendarmerie s'engage donc également aux côtés du Maire sur des domaines variés : la prévention, le partenariat, l'intervention, le contact.

De son côté, la Ville œuvre pour faciliter le quotidien des gendarmes et de leur famille, notamment au moment de leur installation sur le territoire, apportant soutien et contribution au bien-être des effectifs.

Des effectifs dont la présence est par ailleurs renforcée sur le territoire. *« Cette année, c'est plus 20 % de patrouilles de Gendarmerie sur la Commune, contre 10 % sur tout le Département, soit deux fois plus que la moyenne départementale »* précise Monsieur le Préfet.

À la demande de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal a également voté une subvention de 100 000 € de participation financière à la construction de la gendarmerie qui s'implante sur Puget.**

ROQUEBRUNE TOUCHÉE PAR LES CRUES

UN TRAVAIL MUNICIPAL PRÉVENTIF ET RÉACTIF

Samedi 9 et dimanche 10 mars, de fortes pluies, équivalentes à plusieurs mois de précipitations, se sont abattues sur le département, touchant notre commune et causant des dégâts, fort heureusement uniquement matériels.

La Municipalité, solidaire auprès de ses sinistrés à travers son dispositif de secours, remercie chaleureusement toutes les forces opérationnelles en œuvre, comme l'ensemble des intervenants pour l'élan d'entraide dont ils ont à nouveau fait preuve.



Yoann GNERUCCI

Premier adjoint, délégué à la Sécurité

« Notre dispositif de gestion de crise, organisé de manière logicielle et en temps réel, offre aux PC de crise des autres villes membres de l'intercommunalité une visualisation de moyens municipaux mis en œuvre, comme des moyens sécuritaires, police ou pompiers.

Salué par Monsieur le Préfet lors de sa visite sur la commune, ce dispositif permet une réactivité d'organisation optimale, seulement possible grâce à la mobilisation de la Réserve Communale de Sécurité Civile, du personnel municipal, des bénévoles et des élus. »

Dès l'annonce de ces fortes intempéries, **la Municipalité a immédiatement mis en place un dispositif préventif** optimal auprès des riverains des cours d'eau susceptibles de subir des dommages matériels.

Un dispositif de gestion de crise, piloté par Yoann Gnerucci, Premier adjoint en charge de la Sécurité, a été déclenché dans la nuit de samedi à dimanche par la Municipalité, en parfaite coordination avec les services de l'agglomération via des logiciels d'information partagés afin d'articuler secours et interventions.

Ceci permettant ainsi une réactivité et une gestion efficace grâce à la mobilisation de la Réserve Communale de Sécurité Civile, du personnel municipal, des bénévoles et des élus.

Dès le lundi au matin, Monsieur le Maire a pu immédiatement rendre visite aux sinistrés et les assurer de tout le soutien de la Ville, notamment via la cellule d'aide post-crise mise en place par la Ville.

Afin de leur faciliter l'obtention de mesures d'aide et de soutien, tant financières que matérielles, **une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des autorités compétentes.**

VISITE DU PRÉFET SUR LE TERRAIN

Mardi 12, Philippe Mahé, Préfet du Var, accompagné de Myriam Garcia, Sous-Préfète de Draguignan, et de Kévin Mazoyer, Sous-Préfet, Adjoint en charge du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) ont souhaité se rendre sur notre commune pour constater les dégâts.

À cette occasion, **les conséquences de la crue de l'Argens et ses effets suite au détournement des terres agricoles, ont pu être présentés par Monsieur le Maire** à travers une diffusion d'images.

Une visite auprès d'agriculteurs durement **touchés a permis aux représentants de l'État de juger**

de la nécessité d'effectuer au plus vite les travaux de confortement des berges de la plaine.

La Réserve Communale de Sécurité Civile de la Ville, les services techniques et des bénévoles sont restés mobilisés durant la semaine, particulièrement pour intervenir au niveau du déblaiement des agglomérats, déchets végétaux et de boue sur les terrains privés, mais également à l'intérieur d'habitations pour retirer toute l'eau stagnante des pièces et les débarrasser des meubles et autres objets qui y étaient entreposés et les conserver dans un endroit au sec.

Des bennes ont également été mises à disposition par la Ville et par l'Agglomération afin de permettre aux particuliers de débarrasser les encombrants.

L'information aux administrés roquebrunois est renforcée par un **dispositif d'alerte d'envoi de SMS** en nombre.



ALERTE SMS



Dès qu'une alerte d'ampleur prévoyant de fortes pluies ou inondations est donnée par les services de la Préfecture, une cellule de crise est immédiatement mise en place en Mairie et le Plan Communal de Sauvegarde déclenché.

La Ville vous offre la possibilité de vous inscrire sur des listes de diffusions d'informations ou d'alertes ciblées en fonction de vos centres d'intérêts et/ou de votre situation géographique sur le territoire de la Commune.



Plan InterCommunal de Sauvegarde

PRÉVENTION, ENCADREMENT ET PROTECTION À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

Les risques majeurs ont la capacité de franchir nos frontières communales, en impactant la sécurité des personnes et des biens, tout en fragilisant les capacités de réaction des communes. Ils rendent nécessaire le renfort de la solidarité entre les communes, particulièrement lorsque ces dernières manquent ponctuellement de moyens, tant matériels qu'humains.



Véhicule du CCFE (Comités Communaux Feux de Forêt) en intervention.

Chacune commune a élaboré un plan communal de sauvegarde afin d'obtenir prévention, anticipation, réactivité et efficacité pour la protection de la population. Elaboré dans le cadre d'action du schéma de mutualisation inclus dans le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération, le Plan InterCommunal de Sauvegarde d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ne se substitue pas aux plans communaux de sauvegarde.

Il les complète si besoin et les renforce, afin de constituer un niveau de sécurité supplémentaire. Ainsi, le maire conserve la direction des opérations de secours dans sa commune.

La concertation multi partenariale entre les acteurs de la sécurité civile est de rigueur pour l'élaboration de ce plan, dont les différents objectifs sont :

- **Le renforcement de la coopération des communes** en mutualisant les capacités

communales, humaines et matérielles,

- la **mobilisation des moyens de l'intercommunalité** au profit des communes,
- la **création d'outils communs** de gestion de crise,
- la **gestion de la continuité** et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires,
- l'**officialisation de la coopération** des Réserves Communales de Sécurité Civile.

Dans les faits, pour la crue des 9 et 10 mars derniers, des membres des CCFE (Comités Communaux Feux de Forêt) de la commune de Saint-Raphaël sont venus prêter main forte à leurs homologues roquebrunois durant la gestion du risque. De même, la Ville de Saint-Raphaël a pu mettre à disposition des stocks de couvertures au profit des sinistrés fréjusiens. La gestion opérationnelle de chaque commune et la totalité des interventions effectuées est désormais mise à

connaissance, de manière logicielle et en temps réel, des PC de crise des autres villes membres de l'intercommunalité offrant une visualisation de moyens municipaux mis en œuvre, comme des moyens sécuritaires, police ou pompiers.

Le déclenchement du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) est décidé par le président de l'agglomération, à la demande d'un ou plusieurs maires de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

La finalité du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) consiste à se fédérer autour d'une même cause, l'intérêt public et la solidarité, avec la recherche permanente de la compétence et de l'efficacité. Afin que ce document garde, en priorité, son caractère opérationnel comme les textes le prévoient, des exercices et évaluations seront régulièrement réalisés.

Solidarités

BOURSE PROJETS JEUNES : ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION ENCOURAGE LES INITIATIVES DES JEUNES

Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis en place la Bourse Projets Jeunes afin de soutenir les jeunes de 11 à 25 ans dans la concrétisation de leurs projets individuels ou collectifs et, ce, quels que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification.

Cette initiative vise à stimuler, encourager et promouvoir la prise d'initiatives des jeunes, tout en les responsabilisant. Cette politique ambitieuse se traduit par un dispositif concret de soutien financier aux jeunes souhaitant s'investir dans la vie du territoire en présentant des projets qui s'inscrivent dans trois grandes catégories :

- › **Engagement jeunes** : l'Agglomération cofinance des projets élaborés par les jeunes dans les domaines culturels, artistique, sportif, scientifique ou humanitaire ;
- › **Jeunes sportifs professionnels** : l'Agglomération participe à l'équipement de jeunes sportifs professionnels faisant rayonner le territoire et le pays ;
- › **Entrepreneuriat jeunes** : l'Agglomération appuie des jeunes dans leur projet professionnel.

Chaque bourse allouée est d'un montant maximum de 1 500€ (2 000€ pour un projet entrepreneurial) et ne peut financer la totalité du projet.

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier de candidature avant le 15 septembre pour être examiné par le jury, qui se réunira pour la deuxième fois en octobre. Les candidatures peuvent être transmises par mail à l'adresse solidarites@esterelcotedazur-agglo.fr ou déposées en mains propres au service Solidarités d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (624, chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël).

Bourse Projets Jeunes
Estérel Côte d'Azur Agglomération

11 ans > 25 ans

Vous avez un projet individuel ou collectif ?

- + Sport
- + Entrepreneuriat
- + Sciences
- + Culture
- + Art
- + Humanitaire

› Posez votre candidature pour obtenir un soutien financier

Session Mai 2024 : dossier à rendre avant le 15 avril
Session Octobre 2024 : dossier à rendre avant le 15 septembre

Estérel Côte d'Azur Agglomération

Pour passer votre candidature : esterelcotedazur-agglo.fr



+ **RENDEZ-VOUS SUR :**
esterelcotedazur-agglo.fr

› Infos, règlement, dossier de candidature

Estérel Côte d'Azur Agglomération

klaxit
par BlaBlaCarDaily

Covoiturez malin au quotidien

+ avec Estérel Côte d'Azur Agglomération

Passagers
Tous vos trajets offerts

Conducteurs
100 € de bonus Covoit'

Téléchargez l'app Klaxit

Rendez-vous sur : esterelcotedazur-agglo.fr

CEE Les certificats d'économie d'énergie
FRANCE NATION VERTÉ

© 2024 - Estérel Côte d'Azur Agglomération - Photos : Shutterstock

ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES

DES ACTIONS CONCRÈTES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU FONCIER AGRICOLE

La commune de Roquebrune-sur-Argens disposera bientôt de deux Zones Agricoles Protégées :

- ▶ La ZAP de la Plaine, d'une superficie de 170 ha, approuvée depuis 2018 ;
- ▶ La ZAP du Fournel, d'une superficie de 207,5 ha, en cours d'approbation.

Ces deux ZAP visent à **préserver à long terme les fonciers agricoles** les moins soumis au risque d'inondation du détournement d'usage et à **mettre en œuvre la reconquête agricole** des terres en friches en favorisant l'installation de nouveaux exploitants sur le territoire.

Afin de se donner les moyens de réaliser les actions liées à son projet agricole et de faire « vivre » les périmètres de ZAP, **la Commune a conclu une convention avec la Chambre d'Agriculture du Var (CA83)**, aux fins d'engager des actions d'animation sur les périmètres des Zones Agricoles Protégées pour maintenir une activité

agricole sur le territoire en donnant des perspectives d'avenir aux générations d'agriculteurs futures.

Cette animation s'articulera en trois phases :

- 1.** La CA83 mettra à jour le Mode d'Occupation des Sols Agricoles (MOSA) sur le périmètre de la ZAP approuvée et réalisera un listing des propriétaires des parcelles en friches.
- 2.** Une réunion sera ensuite organisée avant l'été à destination des propriétaires fonciers, sous l'égide de la Commune et animée conjointement avec la SAFER pour les inciter à remettre en culture leur foncier en friche.
- 3.** Les propriétaires favorables à une mise à disposition de leur terrain inexploité ainsi que les porteurs de projet seront accompagnés par la CA83 qui favorisera leur mise en relation et apportera si nécessaire une aide à la rédaction d'un contrat de location. Actuellement, ce service payant de la CA83 est entièrement à la charge financière des propriétaires ou des porteurs de projet.



Le service de la CA83 se décline selon 3 formules :

FORMULE	PRESTATION	DURÉE	PRIX FORFAITAIRE HT
1	Entretien avec le propriétaire pour le conseiller sur le type de mise à disposition de foncier la plus adaptée.	1h	75 €
2	Entretien avec le propriétaire pour le choix de la mise à disposition de foncier la plus adaptée et aide à la rédaction d'un bail ou autre mise à disposition	2h	150 €
3	Rendez-vous conjoint pour mise en relation d'un propriétaire et d'un porteur de projet après recherche du porteur de projet avec aide à la rédaction de la mise à disposition de foncier		225 €

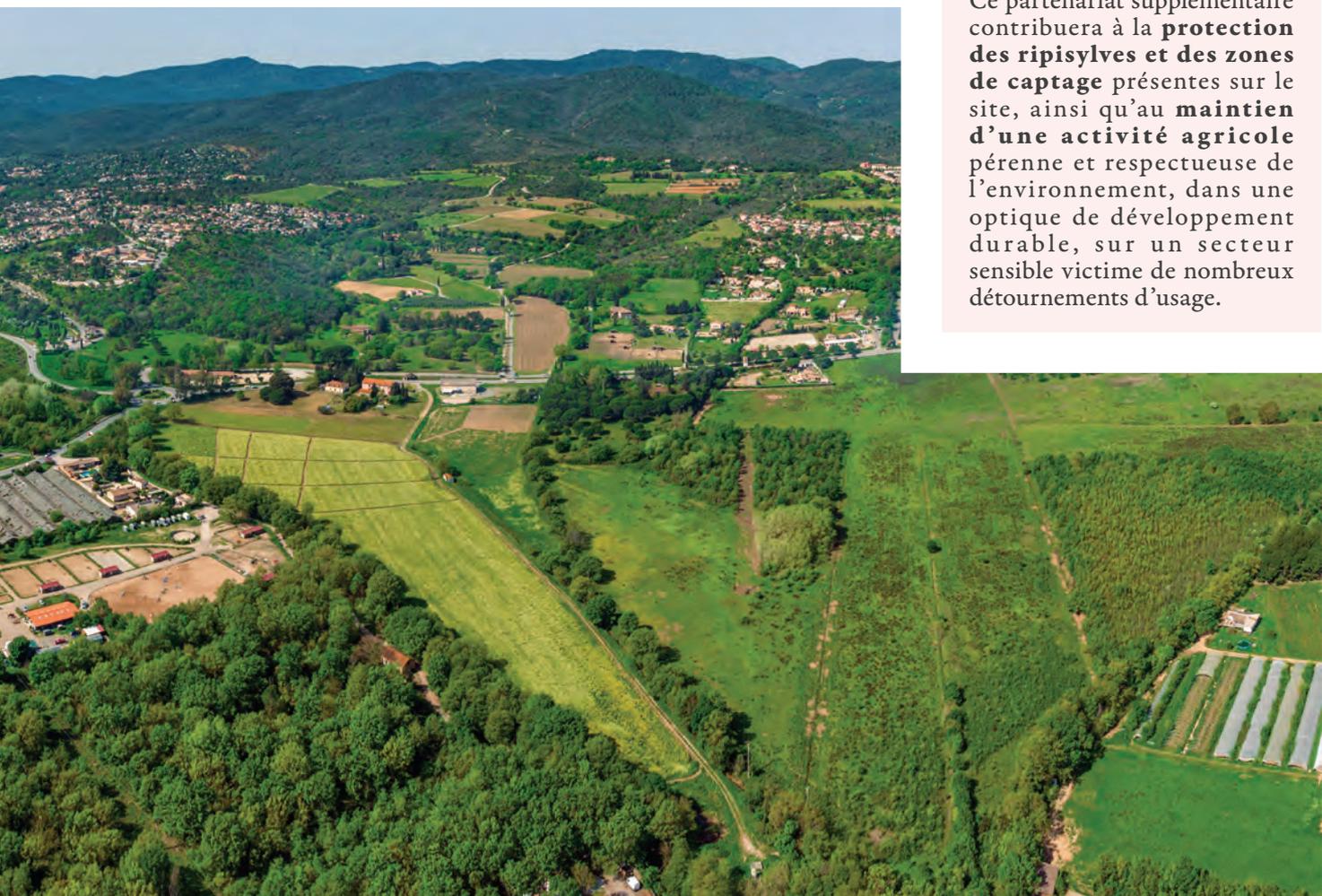
Soucieuse de s'engager encore plus concrètement dans une politique de reconquête agricole et de protection du foncier agricole et de profiter de la dynamique initiée par l'animation foncière, **la Commune prendra à sa charge 50% du coût de l'accompagnement** suivant les trois formules proposées ci-dessus, dans la limite maximale de 1 000 € HT par an.

FIDÈLE À SES ENGAGEMENTS EN TERMES DE POLITIQUE AGRICOLE, LA COMMUNE DÉFINIT UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le **Conservatoire du littoral**, acteur majeur de la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables, peut intervenir sur des secteurs naturels ou des zones agricoles menacées.

Il sera bientôt autorisé à intervenir à l'acquisition de terres agricoles ou naturelles sur un secteur d'une centaine d'hectares répartis entre l'Homède, les Camelines et le Bas-Fournel dans le cadre de ventes de gré à gré ou par candidature lors des comités techniques d'attribution de la SAFER.

Ce partenariat supplémentaire contribuera à la **protection des ripisylves et des zones de captage** présentes sur le site, ainsi qu'au **maintien d'une activité agricole** pérenne et respectueuse de l'environnement, dans une optique de développement durable, sur un secteur sensible victime de nombreux détournements d'usage.



UN ESPRIT NATURE PORTÉ PAR NOTRE JEUNESSE

La Ville poursuit ses engagements en termes de développement des activités nature et sportives au profit des Roquebrunois, et particulièrement de sa jeunesse, impliquée dans la mise en œuvre de projets éco-responsables.

UN SENTIER PÉDAGOGIQUE AUX ABORDS DU LAC DE L'ARÉNA

Lundi 25 mars s'est tenue l'inauguration du « Sentier de l'Éveil Écologique », selon les termes choisis par les élèves du Collège André Cabasse.

Un projet d'aménagement sur 300 mètres mené conjointement entre le Collège, la Municipalité, le SMGSE et les services de la Ville.

Les 6^{es} ainsi que les éco-délégués du Collège André Cabasse, soit plus de 250 élèves au total, ont ainsi

participé à ce superbe projet pluridisciplinaire, en créant 10 panneaux dont le but est de sensibiliser de façon ludique au développement durable.

Les élèves des classes de 6^e ont créé 4 panneaux illustrés contenant des informations qui rappelleront aux promeneurs les enjeux du développement durable.

Les éco-délégués sont quant à eux à l'origine des 6 panneaux de questions-réponses sous la forme d'un jeu « *Qui suis-je ?* », interrogeant sur les différents types de déchets.

Entouré de ses élus, Monsieur le Maire a remercié Madame Sagaspe et Madame Schône, respectivement Principale et Principale Adjointe du Collège André Cabasse, ainsi que les professeurs encadrants. **Le premier édile a bien évidemment félicité les élèves, à la fois pour leur excellent travail et leur sensibilité aux questions écologiques et environnementales.**



ZOOM SUR LE CLUB DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉCO-DÉLÉGUÉ(E)S DU COLLÈGE ANDRÉ CABASSE



Une jeunesse active et responsable encadrée par Philippe Cyr, professeur de mathématiques au Collège André Cabasse

Dans ce club d'une **quarantaine d'élèves** de la 6^e à la 3^e, on retrouve des **jeunes engagés**, participant activement à la création et la mise en œuvre de projets éco-responsables.

Acteurs à part entière pour contribuer à faire du Collège, un **espace plus favorable aux objectifs du développement durable** (enjeux climatique, environnemental, sociétal...), leurs missions s'articulent autour des grandes problématiques du développement durable :

- ▶ **Limiter** la consommation d'énergie ;
- ▶ **Protéger** la biodiversité en créant des jardins pédagogiques au sein du Collège ;
- ▶ **Lutter** contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ **Réduire et trier** les déchets, recycler des chambres à air de vélos pour créer des objets ludiques et artistiques ;
- ▶ **S'unir** pour engager l'établissement dans des actions de solidarité dans le local comme dans l'international ;
- ▶ **Créer** des partenariats (recyclerie de Roquebrune, Association Jardins de Reliance, jardin-forêt des étangs à Tourves, domaine de l'Olivette, association des Lutins de L'Isle, Décathlon, Joffrey Maluski...), des liaisons avec les écoles du Village...

SENTIER RAPHÈLE : NOUVEAU PARCOURS DE RANDONNÉE POUR LES AMATEURS DE MARCHÉ OU DE COURSE



Mercredi 27 mars s'est tenue l'**inauguration du sentier de randonnée, de la porte d'entrée du site ainsi que de l'aire de stationnement du Cercle Canin, situés Route de la Bouverie.**

Une nouvelle cérémonie introduite par Monsieur le Maire, Jean Cayron, entouré d'élus, en présence de M. G. Botella, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE), de M. J.-P. Klinholff, Maire des Adrets-de-l'Estérel, de M. V. Porcu, Président du Cercle Canin Roquebrunois, ainsi que de Présidents d'Associations roquebrunoises de marcheurs et de randonneurs.

Ces travaux de valorisation du site ont été menés en collaboration avec le SMGSE, qui a financé à hauteur de 48 000 € le projet, et en concertation avec **M. Porcu, qui, à cette occasion, s'est également vu remettre la Médaille de Chevalier du Mérite Agricole.** Une distinction récompensant l'engagement et la passion qu'il met depuis près de 35 ans au service du collectif pour favoriser les relations entre les hommes et le chien.

Débutés fin octobre dernier, ces travaux d'aménagement ont été axés sur trois volets :

- ▶ L'aménagement paysager et la pose de mobilier bois ;
- ▶ La signalétique ;
- ▶ La sécurisation de l'accès et son embellissement, avec le retrait de tous les fers rouillés en entrée du site.

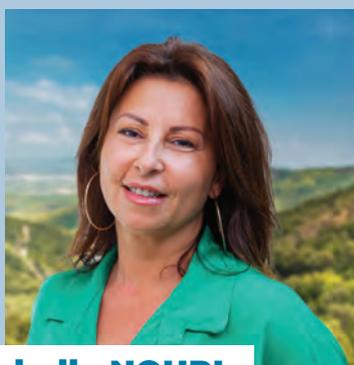
Parmi ces aménagements :

- ▶ Deux tables de pique-nique pour créer un coin repas ;
- ▶ Des barrières champêtres pour la création d'un sens unique de circulation dans la zone, et délimiter des zones sécurisées ;
- ▶ Un portique limiteur de gabarit à l'entrée du site ;
- ▶ Des panneaux de médiation afin de créer un espace d'information ;
- ▶ Des séparateurs en béton compressé pour créer une aire de stationnement conviviale ;
- ▶ Les containers poubelles ont été déplacés à l'entrée du site.

Ces nouvelles réalisations sauront réjouir les amoureux de la nature et contribuer de façon générale à l'amélioration du cadre de vie des Roquebrunois.

L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

UN ENGAGEMENT AU CŒUR
DE LA POLITIQUE MUNICIPALE



Isabelle NOURI

**Adjointe déléguée
à la Petite enfance**

« En accueillant Mélyssandre avec ouverture et bienveillance, l'équipe a permis de sensibiliser les autres enfants à la diversité et à l'inclusion, contribuant ainsi à créer un environnement où chacun est encouragé à respecter et à apprécier les différences. Je suis profondément reconnaissante du dévouement et de l'engagement de l'ensemble de l'équipe, pour permettre à chaque enfant, quelle que soit sa situation, de s'épanouir et de réaliser son plein potentiel ».

Dans une société où l'inclusion et l'égalité des chances sont des valeurs fondamentales, la Ville est résolument engagée dans une démarche proactive en faveur de l'égalité des chances, et ce dès le plus jeune âge.

Au-delà de la prise en charge de protocoles médicaux ou d'aménagements techniques spécifiques, la Commune a adopté une approche globale, mettant en place des dispositifs concrets visant à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Cette politique, axe fort du Projet Éducatif De Territoire mis en place par la Municipalité en 2021, intègre des aspects liés à la communication, à l'écoute active et à la compréhension des diverses formes de handicap.

DES PERSONNELS MUNICIPAUX DÉDIÉS ET FORMÉS

La Municipalité, en **plaçant l'inclusion au cœur de ses préoccupations**, inscrit son action dans une dimension de soutien et d'appui aux familles. C'est pourquoi le C.C.A.S. a mis en place une référente dédiée pour les familles ayant un enfant en situation de handicap au sein de son pôle petite enfance.

Cette infirmière, diplômée d'État, joue un rôle crucial en accompagnant les parents dans leurs démarches d'inscription, **en les informant** sur les dispositifs d'aide disponibles, et en **facilitant l'intégration de leur enfant** dans sa première structure d'accueil collectif.

Sa présence permet aux familles de se sentir soutenues et épaulées, favorisant ainsi leur participation active à la vie communautaire.

La démarche volontariste mise en place passe également par la **sensibilisation des personnels travaillant dans les structures de la petite enfance et de l'animation**. En leur fournissant les outils nécessaires pour accompagner au mieux les enfants en situation de handicap, la commune veut promouvoir un environnement bienveillant et adapté à leurs besoins spécifiques.

UN TRAVAIL COLLABORATIF ET TRANSVERSAL

Depuis la rentrée de septembre 2023, la crèche de la Bouverie 4 accueille un enfant porteur de handicap visuel. Son intégration au sein de la structure a été réussie, et ce notamment grâce à un **important travail synergique mené entre les professionnels de santé, les différents services municipaux et la famille**.

Sa maman a, dans un premier temps, longuement hésité avant de franchir la porte de la crèche. « *Ma demande ne me semblait pas légitime. Elle*

est née grande prématurée et son handicap a donné lieu à des interrogations de ma part sur un potentiel accueil en crèche. J'ai toutefois senti qu'elle était réceptive à cette idée, elle avait envie de rencontrer d'autres enfants. Son grand frère avait été inscrit dans cette crèche et il en gardait un excellent souvenir. »

Un souvenir partagé par sa maman, et qui l'a décidée à franchir le cap et à renouer contact avec Alexandra Savio, directrice de la structure, pour discuter de la faisabilité de l'accueil de Mélyssandre.

Après cette rencontre et la décision mutuelle favorable qui s'en est suivie, Alexandra Savio s'est mise en relation avec le Pôle Sensoriel du Muy, structure médico-sociale spécialisée dans les troubles de la déficience visuelle et au sein de laquelle Mélyssandre est suivie, afin d'appréhender au mieux ses besoins sur la crèche. « *Ma priorité a donc été de rencontrer ces professionnels afin d'avoir un descriptif précis de sa pathologie, de ses besoins, mais également de ses capacités* », explique Alexandra Savio. « *Nous avons donc, avec l'aide des services techniques de la Ville, mis en place différents dispositifs, à la fois en termes de sécurité et d'accessibilité.* »

Au-delà de l'exemple de Mélyssandre, les trois écoles maternelles de la Ville ont également mis en œuvre cette démarche inclusive. Grâce à un travail conjoint avec les professionnels de santé de la PEP 83, **un enfant** qui s'était vu refuser l'accueil au sein d'une autre commune **a ainsi pu être scolarisé à Roquebrune**, quand d'autres enfants ont bénéficié de dispositifs médicaux spécifiques pris en charge à 100% par la Ville. Enfin, une accompagnante d'élèves en situation de handicap scolaire a été embauchée par la Ville pour prolonger l'accompagnement d'un enfant sur son temps périscolaire.

Au-delà de la simple application de la loi du 11 février 2005, la politique d'inclusion menée par la commune témoigne d'une véritable volonté d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

La mise à disposition par la Ville d'un terrain municipal au Perrussier destiné à l'association des Lutins des Iscles, en vue de la construction de leur nouvelle structure éducative d'accueil, en est le parfait exemple.

DES ROQUEBRUNOIS ENGAGÉS POUR LA SOLIDARITÉ

NOS JEUNES ROQUEBRUNOIS TOUJOURS AUSSI VOLONTAIRES

Dans la continuité du chantier solidaire et éducatif organisé en octobre dernier sur le sentier botanique des 25 Ponts, cette fois-ci, et durant 3 jours sur les vacances de Pâques, **5 jeunes Roquebrunois motivés, âgés de 12 à 16 ans ont réhabilité une partie du mur de l'aqueduc.**

Ce chantier a consisté en une **remise en état du mur** (tranchée, ramassage de cailloux, mortier...), et a **sensibilisé nos jeunes** à l'histoire de notre patrimoine communal et au travail en commun. Monsieur Le Maire, et ses élu(e)s sont venu(e)s sur site les encourager.

Organisé par la Maison des Services et de la Jeunesse en partenariat avec le Service Patrimoine de la Commune et le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE), ce dispositif va permettre aux jeunes Roquebrunois volontaires de **bénéficier d'une gratuité pour une activité de leur choix** organisée par le Pôle Jeunesse de la Ville.

Ces chantiers sont organisés durant toute l'année, pendant les périodes de vacances scolaires (Hiver - Printemps - Toussaint)



Plus de renseignements : 04 98 23 40 43 ou maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE TRANSPORT SOLIDAIRE

La municipalité, par le biais de son C.C.A.S., met en place un transport solidaire afin de faciliter l'accès aux soins médicaux, la desserte des marchés hebdomadaires de la Ville, ou encore pour aller faire vos courses.

Les personnes ayant des difficultés de mobilité ou d'accès aux transports en commun pourront bénéficier d'un transport sécurisé et adapté aux besoins de chacun.

Pour tous vos rendez-vous sur Fréjus, Saint-Raphaël, Puget sur Argens, Sainte Maxime ou encore le Muy, nous vous accompagnerons.

Ce nouveau service est gratuit, pour permettre à chacun d'entre vous d'en bénéficier.

Il sera établi selon le planning hebdomadaire suivant :

- le lundi toute la journée
- le mardi matin
- le mercredi après-midi
- le vendredi toute la journée

Pour en bénéficier, les réservations doivent être effectuées au plus tard **72h à l'avance.**

Informations complémentaires & inscriptions 06 84 27 98 54



Les Isambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS



PROLIFÉRATION DES PIGEONS MAÎTRISÉE

COÛT DU PIGEONNIER

STRUCTURE : 17 400 €

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS : 2 400 €



Afin de répondre aux nombreuses demandes des administrés concernant la prolifération des pigeons au cœur du Village, Monsieur le Maire et Eve Steinmetz, adjointe déléguée à la cause animale, ont décidé de mettre en place un pigeonnier. Celui-ci a montré des résultats plus que concluants. 250 pigeons ont été capturés et bagués depuis son installation en septembre 2023, remplissant sa capacité d'accueil maximum.

C'est un dispositif de plus en plus répandu dans les communes, que la Ville a décidé d'appliquer sur son territoire en suivant les préconisations de l'association « *Les Colombes du Soleil* ».

Cette association portant des valeurs éthiques fortes en faveur de la protection des pigeons a également accompagné de nombreuses communes telles que Puget-Ville, Sanary-sur-Mer, la Seyne-sur-Mer ou encore Ollioules. **S'appuyant sur son expertise**, la Ville a mis en place un pigeonnier conforme à ses recommandations, idéalement situé à l'extérieur du Village. Un emplacement choisi pour permettre le déplacement des colonies établies au cœur du Village, où elles occasionnent nuisances et pollution.

Le processus consiste à **capturer les pigeons, puis à les isoler** dans le pigeonnier afin de les acclimater et de les fidéliser à leur nouvel

environnement, où ils sont nourris tous les soirs.

Les oiseaux désormais établis dans leur nouveau nichoir vont pondre en moyenne 12 œufs dans l'année. Lesquels seront remplacés par des œufs factices, à l'exception d'un œuf fécondé laissé en place. Cette naissance par an et par couple permet en effet de conserver la fidélité du couple au pigeonnier.

S'il démontre déjà son efficacité, ce dispositif est étudié afin d'entraîner une **décroissance progressive de la population**. Prévu pour une durée de trois ans à minima, il permettra de **stopper sa prolifération** et de maîtriser le taux de reproduction, sans aucun acte de violence.

La **Brigade Environnement** s'assure par ailleurs de vérifier de façon régulière le bon fonctionnement du pigeonnier, veiller sur son état et prévenir d'éventuelles dégradations.

« BOULEVARD DES ÉCOLIERS »

BILAN POSITIF POUR LA CONCERTATION PUBLIQUE



Du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024, s'est tenue en Mairie une concertation publique portant sur le projet de création du « Boulevard des Écoliers », entre la Chapelle Saint-Roch et le collège. Cette voie alternative dont l'objectif premier est de relancer l'attractivité et l'économie du Cœur de Village, a reçu un accueil favorable de la part des Roquebrunois. Retour sur le déroulement de la concertation et synthèse.

Pendant trois semaines, des permanences ont été planifiées en mairie centrale du Village et une réunion publique a été organisée. Les administrés ont ainsi pu prendre connaissance des enjeux et des composantes du projet et faire part de leurs observations ou de leurs suggestions.

Un registre d'observations a été mis à disposition du public durant toute la phase de concertation.

Cette dernière a permis aux administrés de connaître les enjeux et les composantes du projet et de faire part de leurs inquiétudes, de leurs observations et de leurs suggestions à Monsieur le Maire ainsi qu'aux élus et techniciens en charge du projet. Les échanges ont été fructueux et enrichissants.

Il en ressort un taux de satisfaction de 64%. 20% des participants ont émis des avis mitigés accompagnés de préconisations et 16% ont fait part de leur désaccord.

De nombreux Roquebrunois ont notamment plébiscité un projet

« ambitieux », « réfléchi » ou encore « indispensable » permettant de « désengorger le Village », de « valoriser les commerces », de « créer des places de stationnement permettant l'accès à ces derniers » ou encore de « sécuriser les piétons et améliorer la qualité de vie des riverains ».

L'aménagement de cette voie est identifié comme **une nécessité afin de répondre aux objectifs de désengorgement et de revitalisation du Village aux fins d'améliorer le cadre de vie de tous ses habitants.**

Le thème principal abordé par les administrés concerne les appréhensions relatives au futur plan de circulation du Village. En réponse, la Municipalité précise que les études de faisabilité et de conception en cours se rapportent à la **sécurisation et au confort des usagers** et que l'installation de dispositifs de protection acoustique est d'ores et déjà à l'étude.

Le résultat final sera présenté aux habitants au moment de l'enquête publique, phase durant laquelle ils seront de nouveau **invités à exprimer leur avis.**

La réalisation de cette voie a pour objectifs :

- ▶ **De revitaliser et revégétaliser** le cœur du village ;
- ▶ **D'entreprendre** une campagne de requalification de l'espace public aux fins d'améliorer le cadre de vie des habitants, la sécurisation piétonne et routière de l'axe ;
- ▶ **De favoriser** les mobilités douces en créant une piste cyclable sur toute la longueur du tracé ;
- ▶ **D'élargir** l'offre de stationnement le long des Avenue Général de Gaulle et Gabriel Péri mais également sur les parkings des Douanes et Perazzini afin de redynamiser le commerce de proximité ;
- ▶ **De fluidifier** le trafic routier, réduire les nuisances sonores et la pollution dans le Village ;
- ▶ **D'améliorer** la desserte du Collège ;
- ▶ **D'apaiser** le trafic routier et la traversée du Village, tronçon correspondant à la RDN 7 constituée de l'Avenue du général de Gaulle et de l'Avenue Gabriel Péri, qui pourra faire l'objet d'une requalification favorisant la sécurisation, le stationnement et la mobilité douce avec prévision d'une circulation à sens unique.

LE POINT SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU de la commune a été approuvé le 7 juillet 2022. Après plusieurs mois d'application, et en appui sur les retours d'expérience du service urbanisme, nous avons pris la décision de faire évoluer notre document de planification pour le simplifier et en accroître la lisibilité afin de faciliter la conception et la réalisation des projets des administrés sur notre territoire.

Cette évolution entre dans le champ d'application d'une procédure de modification (Article L.153-36 du Code de l'Urbanisme), plus précisément dans celui d'une modification de droit commun.

D'une durée comprise entre 6 et 8 mois, cette procédure de modification « classique » permet de **faire évoluer rapidement un PLU après enquête publique**.

L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA PROCÉDURE CONCERNE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT.

Celle-ci se décline suivant deux axes :

	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OCCURRENCES
MODIFICATIONS DE LA FORME	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Simplification ou réécriture de certaines règles, dont la forme actuelle suscite des incompréhensions ou des erreurs d'interprétation afin de lever les ambiguïtés et d'accroître la lisibilité du document. 	Une vingtaine
MODIFICATIONS DU FONDS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réécriture de certaines règles afin d'éviter leur interprétation et la réalisation de projets susceptibles de fausser nos intentions en matière de planification ; ▶ Modification de certaines règles pour éviter qu'elles puissent être contournées ; ▶ Modification de certaines règles afin de permettre le développement de projets économiques générateurs d'une forte valeur ajoutée pour la commune ; ▶ Modification de certaines règles afin de permettre l'optimisation de projets de construction dans les cœurs d'agglomérations. 	Une quarantaine

Les autres objectifs de cette procédure de modification sont les suivants :

- ▶ La mise à jour des périmètres particuliers et des servitudes d'utilité publique ;
- ▶ La prise en compte de nouvelles réglementations ou l'actualisation des existantes suite à des évolutions réglementaires ou des décisions du CM ;
- ▶ Une prise en compte affinée des dispositions de la loi littoral afin de prémunir encore davantage le territoire d'une densification non souhaitée et de renforcer la protection des espaces naturels ;
- ▶ Deux modifications de zonage en zone urbaine. Il est rappelé que la réduction des Espaces Boisés Classés (EBC) et des zones agricoles et naturelles n'est pas autorisée dans le cadre d'une modification du PLU ;
- ▶ L'actualisation des Emplacements Réservés (7 rajouts, suppressions ou réductions).

L'enquête publique est prévue pour le mois de juin. L'approbation du PLU modifié sera proposée au Conseil Municipal de septembre.

Les documents afférents à cette procédure (exposé des motifs, extraits cartographiques) sont consultables en ligne sur le site de la commune.

<https://www.roquebrune.com>



DIMANCHE 3 MARS

FÊTE DU CHOCOLAT ET DES GOURMANDISES

Salle Maurice Calandri - au Village

Malgré les conditions météorologiques défavorables, plus de 750 personnes ont pu profiter, en famille, du programme concocté : animations et ateliers pédagogiques, stands gourmands, dégustations, élection du meilleur gâteau « fait maison », ainsi que la tombola dotée de nombreux lots offerts par les commerçants.





DIMANCHE 17 MARS
FÊTE DU PAIN

Place Perrin - au Village

La fête a débuté par la procession au départ de la place Perrin avec Monsieur le Curé et les confréries, suivie de la messe et de la bénédiction des pains, par la suite partagés dans une ambiance festive et chaleureuse.





RETOUR SUR LES RENCONTRES DE L'EMPLOI

Plus de 400 visiteurs ont fait le déplacement mercredi 10 avril pour un après-midi de rencontres entre les acteurs économiques et demandeurs d'emploi. Un beau succès pour cette manifestation organisée par la Ville conjointement avec France Travail Fréjus, France Travail Saint-Raphaël, Cap Emploi et la Mission Locale Est-Var.

Ambiance à la fois studieuse et chaleureuse à la salle Molière du Village, où sourires et visages détendus ont laissé libre cours à des échanges ouverts et conviviaux, loin du stress que l'on peut retrouver sur certains salons de l'emploi.

En quelques chiffres, ce ne sont pas moins de **27 recruteurs**, et près de **200 postes proposés par les entreprises directement sur place**. En additionnant les offres d'emplois affichées sur les grilles à l'entrée du salon, **le nombre de postes à pourvoir s'élevait au total à plus de 500**.

Côté employeurs, **une grande diversité de secteurs d'activités étaient représentés** : grande distribution, nettoyage, hôtellerie restauration, aménagement paysager, agriculture, médical, bien-être, industrie, artisanat...

UN FORUM AXÉ SUR DEUX VOILETS : L'EMPLOI ET L'EMPLOYABILITÉ

Si les visiteurs ont pu consulter les offres, échanger en direct avec les recruteurs et postuler, d'autres services étaient également proposés : **un accompagnement à la rédaction du CV ou à la préparation d'un entretien ; de l'information sur les dispositifs d'aide existants, les nouvelles méthodes de recrutement innovantes ou les alternatives à l'emploi ; et enfin une aide ciblée concernant les problématiques de logement, de transport, d'âge ou de handicap.**

UN BILAN EXTRÊMEMENT POSITIF

Les avis recueillis auprès des employeurs et partenaires étaient unanimes. Tous ont félicité une initiative qui apporte une réelle plus-value, tant pour le tissu économique roquebrunois en recherche permanente de nouveaux profils qualitatifs, que pour les demandeurs d'emploi, qui ont salué une bienveillance et des échanges prolifiques avec les recruteurs, partenaires et organisateurs.

La pluralité et la diversité des acteurs économiques, partenaires et visiteurs a largement contribué à la réussite de cette manifestation, où chacun a pu trouver réponse à sa problématique spécifique.



Marie-Reine LOUISA

Adjointe déléguée au Développement Économique

« Cet événement constitue une superbe carte de visite pour notre économie locale, apportant de la visibilité pour nos entreprises roquebrunoises. Je tiens également à saluer l'excellent travail collaboratif mené entre la Ville et les partenaires institutionnels, ainsi que l'E.C.A.A. pour son appui dans notre démarche. »

**MR VINCENT**

Coutellerie, senteur, cadeaux, produits du terroir.

📍 36, rue Grande André Cabasse
 ☎ 06 26 41 29 51 - ✉ v.gentilhomme83@gmail.com
 🌐 www.affuteur-remouleur-var.fr

LE 69&72

Bar à vin, bar à bières et tapas.

📍 6, boulevard de la Liberté
 ☎ 07 44 99 36 99 - ✉ le6972@free.fr
 📱 @le69et72

**LE MARMITON**

Restauration.

📍 21, avenue Général de Gaulle
 ☎ 04 94 45 49 59
 📱 Le Marmiton - 📱 le_marmiton_chezpolo

LUIS BARBER

Coiffeur barbier.

📍 30, rue Grande André Cabasse
 ☎ 06 34 22 02 73
 📱 @Coiffeur barbier Luis Fernandez Santiago

**L'ORIGINAL COIFFURE**

Salon de coiffure / onglerie.

📍 2, avenue Général de Gaulle
 ☎ 04 94 45 72 35 - 🌐 www.planity.com/loriginal-83520-roquebrune-sur-argens
 📱 @L'Original coiffure

MAISON GOURMET

Traiteur.

📍 38, rue Grande André Cabasse
 ☎ 04 94 45 28 22 - ✉ mdh.lorthios@gmail.com
 📱 @Maison Gourmet

**POULETTE**

Vente de bijoux, accessoires et prêt à porter.

📍 25, rue Grande André Cabasse
 ☎ 06 68 92 24 02 - ✉ isa.milano@yahoo.fr
 📱 Poulette83520

Les textes publiés dans cette page sont repris stricto sensu.
Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont du fait de leurs auteurs.
Les opinions exprimées et les propos tenus dans ces écrits n'engagent que leurs auteurs.

EXPRESSION LIBRE

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GROUPE MAJORITAIRE

Oui, nous sommes satisfaits mais nullement béats !
Suite au Conseil Municipal du 4 avril, où furent présentés les comptes de gestion de l'année 2023 et le budget primitif de 2024 la presse locale titrait : « Une majorité satisfaite de ses bons résultats ».

Outre le fait que chacun préfère recevoir des commentaires élogieux, il est indéniable que nous sommes, effectivement, **satisfaits des résultats du travail entrepris depuis juillet 2020.**

Vous avez pu lire, en début de magazine, les pages explicatives concernant les finances municipales, et constater que 2024 ne ressemble en rien à 2020. La dette est passée de 43,8 M€ à 33 M€, les dépenses de fonctionnement ont baissé, les voyants portent une couleur verte, Roquebrune vit sereinement en continuant son développement.

Sans faire de l'auto satisfaction, nous, élu(e)s majoritaires avons voté avec plaisir les résultats financiers enregistrés qui permettent de ne pas emprunter durant cette année tout en ayant **une possibilité d'investissement à hauteur de 14,1 M€.** Il y a certainement plus de 20 ans que cette situation n'était plus d'actualité sur notre commune !

Nous sommes avant tout des citoyens, résidents roquebrunois, qui profiteront comme chacun et chacune **du maintien du taux municipal de la fiscalité locale, tout en bénéficiant des services publics municipaux et des aménagements structurels réalisés,** en attendant ceux qui verront le jour dans les mois qui viennent.

Dans deux ans, les élections municipales auront eu lieu et certaines personnes commencent à s'agiter.

Rien de plus normal dans le système électif établi par la constitution Française, et dans la perception humaine de la vie politique.

Mais, comme nous l'avons déjà écrit dans ces lignes d'expression libre, **l'important consiste à regarder en permanence la feuille de route que nous nous sommes imposée.**

Cette feuille de route, autrement appelée « *Le Programme* », fut proposée à toutes et tous afin de fixer les axes majeurs sur lesquels nous nous engageons durant la mandature.

Le bilan à mi-mandat, qui vous fut distribué, a précisé que nous avons beaucoup avancé mais qu'il nous restait encore du chemin à parcourir. Ce chemin transparaît en grande partie au travers des lignes du budget primitif voté lors de la séance du 4 avril. Il traduit notre volonté collective de remplir les cases du programme, avec l'ardeur indispensable, **tout en prenant en considération les demandes et les besoins exprimés par la population.**

Alors, la satisfaction reste passagère et une fois le conseil municipal achevé, le quotidien a repris dans l'action en laissant s'évaporer les petites phrases tendancieuses écrites sur les réseaux sociaux.

Il nous importe de poursuivre ce quotidien, tant dans l'approche journalière que dans la construction du futur, comme par exemple la présentation publique du dossier administratif pour la construction d'un cimetière sur le quartier de la Bouverie, promise en page 4 du document programme.

Nous restons à votre écoute, disponibles et impliqués. Prenez soin de vous.

GROUPE REPRENONS NOTRE COMMUNE EN MAIN

Cet espace est réservé au groupe « Reprenons notre commune en main » dont l'expression n'a pas été communiquée en temps et en heure, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal.

GROUPE J'AIME ROQUEBRUNE

La fête a commencé

Le compte à rebours est lancé, les prochaines élections municipales sont dans deux ans et déjà le microcosme s'agite. C'est parti pour un flot ininterrompu d'inepties et de bévues en tout genre, avec un seul objectif à la clé, gagner votre confiance. Et, n'ayons pas peur des mots, c'est **l'occasion de revoir sortir tous les vieux tocards de la politique locale,** qui ont déjà prouvé qu'ils n'étaient bon à rien mais qui vont nous démontrer qu'ils sont, en plus, mauvais en tout ! (merci Fernandel).

Dans cette ambiance pagnolesque, il y a une expression qui me fait particulièrement sourire : **L'opposition travaille !** Largement utilisée par notre Jean-Claude Vandamme local et sa mentore. Il faut tout d'abord comprendre le fonctionnement d'une mairie. Le Maire et son équipe définissent une ligne directrice et des projets (dans notre cas **Ubu Jean décide tout seul, d'où quelques perturbations...**) et les font valider en conseil municipal sous la forme de délibérations ou de décisions. Il est complètement malsain de vous faire croire que l'opposition peut y changer quelque chose. Les délibérations sont votées à la majorité et l'équipe en place étant majoritaire, le Maire aura toujours gain de cause. **La seule chose que peut faire l'opposition, c'est dénoncer un mauvais choix ou une mauvaise stratégie,** mais ça n'ira pas plus loin. De même, penser qu'un membre de la majorité puisse voter contre son équipe ce serait ignorer que celui-ci risque de perdre ses indemnités mensuelles sur la simple

décision d'Ubu Jean.

Alors quand vous entendrez vos oppositions dire qu'elles travaillent, vous vous poserez la question de savoir à quoi. Mais j'ai peut-être une réponse avec le dossier de l'extension des écoles. Notre groupe l'a dénoncé depuis 2020 et j'ai attaqué le PLU devant les tribunaux (dossier en cours).

Des parents courageux ont pris le relais en 2022 en essayant de mobiliser la population qui, disons-le clairement, ne donne pas l'impression de se sentir concernée. **Ces parents ont pu mesurer toute l'ingratitude de la vie face au travail énorme qu'ils ont abattu.** Mais qu'ils se consolent, l'opposition dont je parlais plus haut, travaille ! Travaillez non pas à faire annuler ce projet mais à les séduire, tournant autour comme des vautours. Sans apparaître sur les photos, au cas où ! Piètre spectacle, alors que depuis 2020 ils sont inexistants sur le sujet.

Tous ces futurs candidats travaillent aussi à vous faire passer des vessies pour des lanternes, en lisant les textes écrits par d'autres, en se recommandant d'associations fantômes ou en se liant avec des personnages qui ne travaillent pas pour l'intérêt des roquebrunois.

Vous allez avoir 24 mois où vous serez le plus beau ou la plus belle, où le cirage de pompe sera à tous les coins de rue et où vos idées seront géniales. N'oubliez pas que tout cela sera éphémère et qu'en avril 2026 il faudra remonter les manches pour tout reconstruire.

Alors, travaillons ensemble, dès maintenant, au Roquebrune de demain.

GROUPE NOUVELLE OPPOSITION

Depuis notre départ de la majorité municipale, nous avons évoqué plusieurs sujets dans ces colonnes. Certains étaient à l'origine de notre rupture avec l'équipe en place, d'autres ont surgi ensuite avec, à chaque fois, notre scepticisme affiché quant au traitement apporté comme résolution par les membres du conseil municipal. D'autres survenaient comme problématique se rajoutant à celles déjà existantes.

Le traitement des routes, pour lequel bataille Nouvelle Opposition, soi-disant prévu à hauteur de 3 millions d'€, mais un appel d'offres fait en dépit du bon sens l'a fait retoquer par les services de l'Etat. Il faudra encore attendre pour voir de nouvelles chaussées.

Le PLU avec une hauteur de construction réduite et un COS diminué pour la ZAC, chose que Nouvelle Opposition a signalé auprès des services de l'Etat qui, là aussi, a sévit contre ce PLU indigent d'amateurisme. Le maire a été obligé de revenir dessus. Soulignons également l'absence de Zone Réservée d'Intérêt Public tout en prévoyant de l'utiliser. Comprenez qui pourra l'incohérence des décisions.

Nous avons aussi dit que le départ du maire de l'ECAA, dont il était le 3ème VP, privait ainsi Roquebrune sur Argens d'un moyen important de peser dans les décisions à l'agglomération, laissant la ville de plus en plus isolée localement.

Nous avons protesté quand le maire prétendait pouvoir réaliser pour 1,5 millions d'€ l'aménagement de 1500 mètres de front de mer quand celui de Fréjus-St Raphaël se situait à 64 millions d'€ pour 4000 mètres faisant de cette annonce le parangon de l'incompétence de la municipalité.

Nous avons évoqué l'imprévoyance de la gestion de la ville, se refusant à emprunter à des taux d'intérêts proche de zéro quand c'était aisément réalisable, alors que les taux ont plus que triplé pour de l'argent difficile à obtenir dorénavant, obérant de facto le dynamisme économique de la ville et ses capacités d'investissement. L'absence de vision du futur de la ville est digne d'un gestionnaire peureux à la petite semaine.

Il faudrait aussi parler du coût du pigeonnier dont l'opacité financière de cet investissement inutile est suspecte.

De l'absence de rénovation énergétique des bâtiments publics, du fameux grand contournement devenue la route des écoliers et de ses dangers pour eux, du projet absurde du groupe scolaire, coûteux et inhumain, du SMA, etc.

Nous avons fait notre travail de groupe d'opposition et apportant des solutions potentielles à ces problématiques que le maire, emmuré dans la position de celui qui préfère s'obstiner plutôt que de reconnaître ses torts, signe de grande faiblesse, refuse d'entendre. Cet entêtement est la marque de ceux qui ont atteint leur limite de compétence, comme Jean Cayron.

Nous ferons en sorte de toujours nous battre pour Roquebrune afin d'éviter qu'elle ne sombre à cause du capitaine du Titanic qu'est Jean Cayron.

Nouvelle Opposition
D. Lemaitre J-M. Benhamou.
nouvellopposition83@gmail.com 06 64 05 43 71

SUITE AU SUCCÈS DES FORMATIONS SUR LA COMMUNE, LA VILLE FAIT INSTALLER 13 NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS

La Municipalité a lancé un programme d'équipement de défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur **les lieux publics à forte fréquentation** : équipements sportifs, salles de spectacles, mairies, écoles, plages ou à proximité des pharmacies. Deux véhicules de la police municipale sont également équipés de ces dispositifs mobiles.

Associée à des **formations destinées aux agents de la commune et aux acteurs associatifs**, cette initiative vise à sauver des vies, les arrêts cardiaques soudains étant une cause majeure de décès dans le monde entier. Entre les mois de février et mars la Ville a donc organisé une vaste campagne de formation, ouverte à tous et gratuite. **247 personnes ont ainsi pu en bénéficier, dont 35 agents municipaux.**

26 appareils au total sont maintenant déployés sur les trois pôles de la commune.

DAE
Défibrillateur
Automatisé Externe

BOUVERIE

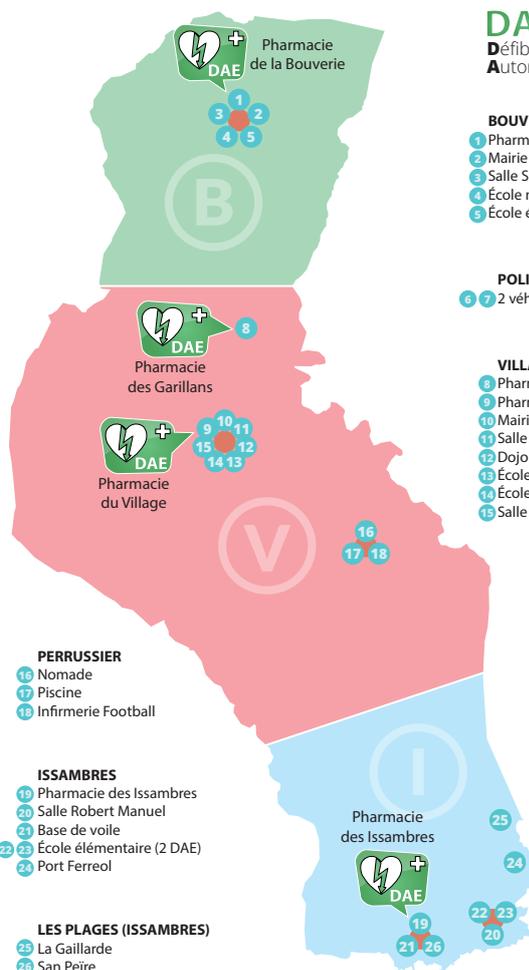
- 1 Pharmacie de la Bouverie
- 2 Mairie annexe
- 3 Salle Suzanne Régis
- 4 École maternelle
- 5 École élémentaire

POLICE MUNICIPALE

- 6 7 2 véhicules équipés

VILLAGE

- 8 Pharmacie des Garillans
- 9 Pharmacie du Village
- 10 Mairie centrale
- 11 Salle Maurice Calandri
- 12 Dojo
- 13 École maternelle
- 14 École élémentaire
- 15 Salle Molière



PERRUSSIER

- 16 Nomade
- 17 Piscine
- 18 Infirmerie Football

ISSAMBRES

- 19 Pharmacie des Issambres
- 20 Salle Robert Manuel
- 21 Base de voile
- 22 École élémentaire (2 DAE)
- 24 Port Ferreol

LES PLAGES (ISSAMBRES)

- 25 La Gaillarde
- 26 San Peire

Téléchargez l'appli gratuite Staying Alive sur vos téléphones portables pour connaître l'emplacement des défibrillateurs et/ou devenir Bon samaritain.



FONDATION MALADIES RARES, LA VILLE DE ROQUEBRUNE SOUTIEN CETTE DÉMARCHE CARITATIVE

Coureur d'ultra trail - courses en montagnes de plus de 100 km -, Aurélien De Sa se lancera à l'assaut de la Diagonale des Fous cet automne sur l'île de la Réunion.

Soucieux de courir utile lors de cet événement médiatisé, ce résident de la Bouverie relèvera cet incroyable défi -long de 170 km et comptant 10 500 m de dénivelé - en portant les couleurs de la Fondation Maladies Rares.

Il compte ainsi récolter des fonds au profit de la recherche médicale afin de lutter contre les maladies orphelines affectant principalement les enfants.

En utilisant le QR code ci-contre, tout un chacun peut verser des dons au profit de la fondation, donnant droit à 66% de défiscalisation.

Date limite de la collecte : le 20 juin

Fondation Maladies Rares
<https://fondation-maladiesrares.org/>



À votre bon cœur et tous nos encouragements à Aurélien.



AGENDA

MAI/JUIN 2024

CONSEIL DE QUARTIER

LUNDI 13 MAI - 18H
Salle Molière

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

DIMANCHE 9 JUIN - 8H-18H

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

MERCREDI 8 MAI - 11H
FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
Mémorial du Combattant

SAMEDI 8 JUIN - 11H
JOURNÉE NATIONALE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE
Mémorial du Combattant

MARDI 18 JUIN - 11H
APPEL DU 18 JUIN 1940 DU GÉNÉRAL DE GAULLE
Mémorial du Combattant

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 MAI - 18H
Salle des Mariages

JEUDI 27 JUIN - 18H
Salle des Mariages

RÉUNIONS PUBLIQUES

MERCREDI 12 JUIN - 18H
Au Village

MERCREDI 19 JUIN - 18H
À la Bouverie

MERCREDI 3 JUILLET - 18H
Aux Issambres



MÉDIATHÈQUES

Médiathèque M. Pagnol - la Bouverie
Médiathèque A. Camus - le Village



CHAQUE MARDI & VENDREDI
RENDEZ-VOUS INFORMATIQUE
Sur rendez-vous - séance d'1h
Tout public - de 14h à 18h

CHAQUE MERCREDI & SAMEDI
HEURE DU CODE (dès 6 ans)
ROBOTIQUE (dès 8 ans)
IMPRESSION 3D (dès 9 ans)
De 14h à 18h - sur rendez-vous

DU 30 AVRIL AU 30 JUIN
EXPOSITION

Exposition d'illustrations
d'Elsa Oriol et Isabelle Simler

DU MER. 15 AU VEN. 17 MAI
SEMAINE DE L'ILLUSTRATION
Exposition - Ateliers - Rencontres

MERCREDI 15 MAI - 14H
ILLUSTRATION & DÉDICACE
L'art du portrait - Village
Mini-livre en pliage - Bouverie

SAMEDI 18 MAI
JEUX ET CRÉATIONS - 10H
PETITS SCIENTIFIQUES - 15H

MERCREDI 22 MAI - 10H
HEURE DU CONTE
SPÉCIALE BOUT'CHOU

SAMEDI 25 MAI
JOUONS ENSEMBLE - 14H-18H

MERCREDI 12 JUIN - 10H
LES CONTES DE LA HULOTTE



ACTIVITÉS SUR INSCRIPTION
Plus d'info : 04 94 19 59 47

Mai

SAMEDI 4 MAI - 13H30-20H
COLOR WALK & RUN

Association Roquebrune Sport - complexe sportif Jacques Calandri
Renseignements : 06 12 32 17 05

DIMANCHE 5 MAI - 10H
CONCOURS DE PÉTANQUE

Association la Boule Brune en partenariat avec la Ville. Finale à 16h place Perrin avec saynètes par la compagnie « Dans la Cour des Grands » Inscription : laboulebrune@gmail.com 18h saynètes des œuvres de Marcel Pagnol dans l'église Saint-Pierre-Saint-Paul suivi d'un apéritif.



JEUDI 9 MAI
LACHENS MER

Association ASCS -
Renseignements : 06 86 97 25 35

JEUDI 9 MAI - 9H-18H
FOIRE DES ISSAMBRES

Promenade Beaumont
et place San Peïre

DIMANCHE 12 MAI - 10H-18H
FÊTE DU PRINTEMPS
ET DES PLANTES

Place des Félibres

SAM. 18 & DIM. 19 MAI - 9H-18H
CONVENTION STAR WARS

Par l'association du Cercle
des Figurines Var Est -
Espace Robert Manuel

SAMEDI 18 MAI - 9H30-12H
JOURNÉE DE L'ABEILLE

10h30 conférence « *Découverte
du monde des abeilles* »
Maison du Patrimoine



SAMEDI 18 MAI - 20H-23H
NUIT AU MUSÉE

Maison de la Préhistoire

LUNDI 20 MAI - 8H-19H
VIDE GRENIER

M. Barthelemy : 06 14 70 24 84
Place Germain OLLIER

LUNDI 20 MAI - 11H-15H
MARCHE DE LA PENTECÔTE

Départ de l'église jusqu'au
25 Ponts, suivi d'un pique-
nique avec jeux, animation
musicale et buvette

SAMEDI 25 MAI - 10H
FÊTE DE LA NATURE

Balades thématiques et en
canoë/kayak, chasses au
trésor, pique-nique collectif,
ateliers de fabrication
d'abris... - Lac de l'Aréna

DU 25 MAI AU 1^{ER} JUIN - 10H-19H
EXPOSITION

Vernissage **le 25 à 18h** -
Association Ateliers des Arts
d'Argens - Salle Molière

VEN. 24 & SAM. 25 MAI
**LES RENCONTRES
AU THÉÂTRE**

Associations Paradox,
L'œillet Vert, ALCI
Espace Robert Manuel

MARDI 28 MAI - 10H-17H
TOURNOI DE PÉTANQUE

Boulodrome de la
Bouverie - C.C.A.S.
Renseignements : 04 94 44 51 30

VENDREDI 31 MAI - 20H30
AUDITIONS

Auditions de fin d'année des
élèves de Philip Valdiserra
Espace Robert Manuel

Jun

SAM. 1^{ER} & DIM. 2 JUIN

**100 ANS DU
CAR FOOTBALL**

Association Car Football -
Stade de la Bouverie

SAMEDI 1^{ER} JUIN - 19H

GALA DE BOXE

Association Ring Roquebrunois -
Espace Maurice Calandri

SAMEDI 1^{ER} JUIN

GALA DE DANSE

16H - « MOZAIQUE »
20H - « E-MOTIONS »

Association Danséam - Espace
Robert Manuel - Entrée
adultes 8€ et 5 à 12 ans 5€
Renseignements : 06 14 34 16 71

DIMANCHE 2 JUIN - 18H

**CHORALE VOCALITA
AVEC ADVENTI VOCE**

Association Adventi Voce -
Église Saint-Pierre-Saint-
Paul - Entrée libre

MARDI 4 JUIN - 14H30-19H

DON DU SANG

Salle Molière

SAM. 15 & DIM. 16 JUIN

**SPECTACLE DE
FIN D'ANNÉE**

Compagnie théâtrale de l'Œillet
Vert - Salle Molière - Entrée libre
Renseignements : 06 61 25 96 64

SAM. 15 & DIM. 16 JUIN - 10H-18H

**FESTIVAL DE LA
BD HISTORIQUE**

Place des Félibres

SAMEDI 15 JUIN - 9H

**NETTOYAGE
DES FONDS MARINS**

Salle de la Batterie

SAMEDI 15 JUIN

GALA DE DANSE

Entrechats et Cie fait son cinéma
16h30 spectacle enfants
20h spectacle ados et adultes
Renseignements : 06 09 71 52 41
Espace Robert Manuel

DIMANCHE 16 JUIN - 10H-18H
FAITES DU NAUTISME

Port des Issambres, plage de
la Gaillarde, lac de l'Aréna
Renseignements : 04 94 19 59 21

DIMANCHE 16 JUIN - 10H-18H
LA JOURNÉE DE L'OCÉAN

Port des Issambres

VENDREDI 21 JUIN - 19H
FÊTE DE LA MUSIQUE

Sur les 3 pôles

DIMANCHE 23 JUIN - 18H
**SPECTACLE DE FIN
D'ANNÉE DE L'EMA**

Spectacle des professeurs de
musique de l'École Municipale
des Arts, au Perrussier.

DIMANCHE 23 JUIN - 18H-0H
FÊTE DE LA SAINT JEAN

Animations à partir de **18h** sur
la place Perrin suivi d'un départ
aux lampions à **21h** - Feu et bal
à **22h** place Germain Ollier

MARDI 25 JUIN - 12H

REPAS DANSANT

Salle de la Batterie - C.C.A.S.
Renseignements : 04 94 44 51 30

MAR. 25 & MER. 26 JUIN - 9H-18H
MONACO SLALOM CUP

Lac du Vaudois
Renseignements : 06 11 92 62 24

SAMEDI 29 JUIN - 11H

**ACCUEIL DES
NOUVEAUX ARRIVANTS**

Devant l'Hôtel de Ville

SAMEDI 29 JUIN - 18H-20H30
FÊTE DE LA SAINT PIERRE

Début de la procession à **19h30**,
place San Peïre vers le Port

DIMANCHE 30 JUIN - 16H

GALA DE DANSE

Association Extrava"Danse -
Entrée 13€
Renseignements : 06 83 06 69 89

DIMANCHE 30 JUIN - 12H

SAYNÈTES

Par la Compagnie Baudracco
Centre Commercial 1 (Bouverie)

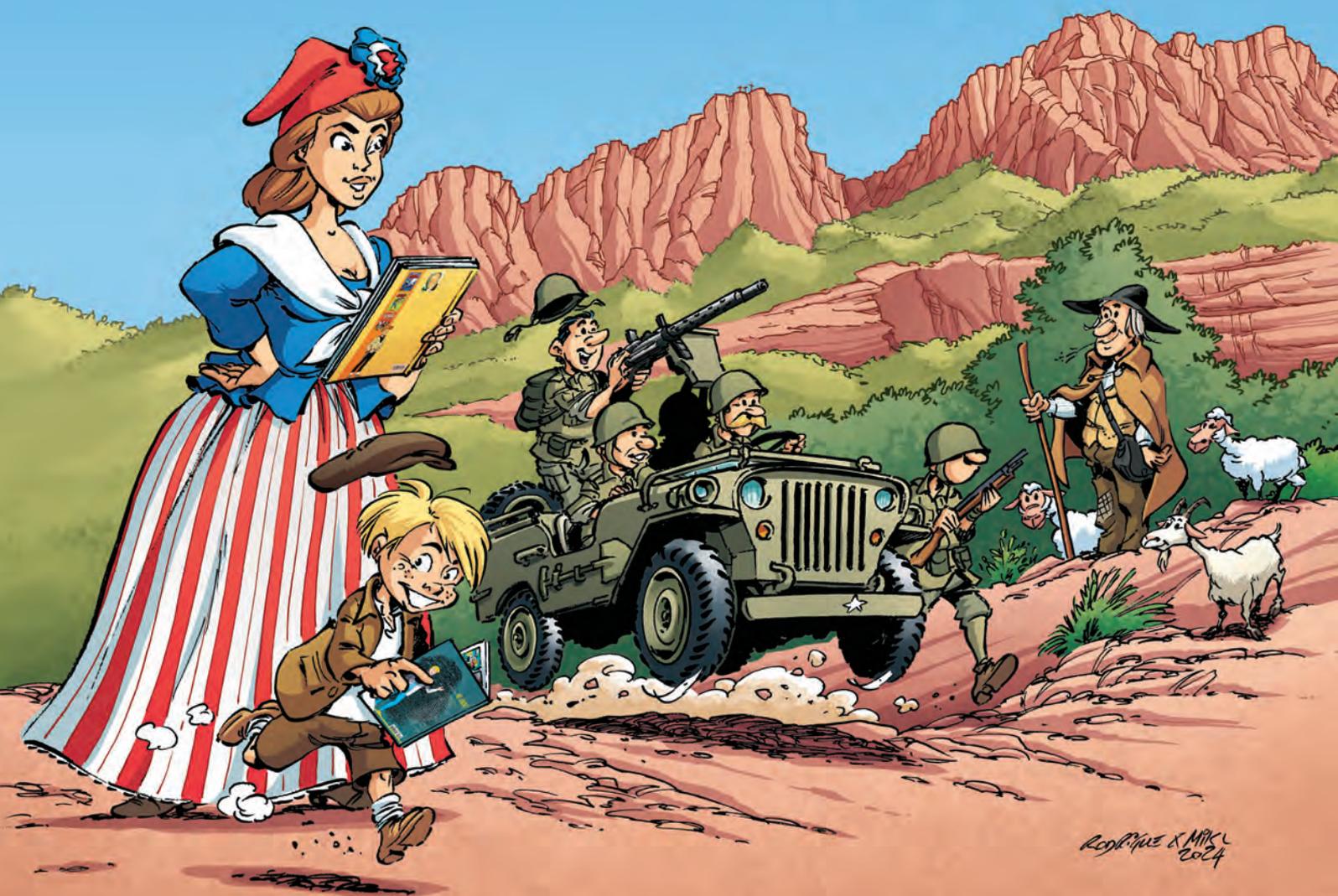
DIMANCHE 30 JUIN
BREVET DES RANDONNEURS

L'ASCS en partenariat avec
la Ville. Trois randonnées -
Départ Chapelle Saint Roch
Renseignements : 06 86 97 25 35

15-16 JUIN - ROQUEBRUNE/ARGENS
(LA BOUVERIE - PLACE DES FELIBRES)

4^E FESTIVAL DE LA BD HISTORIQUE

ENTREE LIBRE DE 10H A 18H



**EXPOSITION EXCEPTIONNELLE
DE VEHICULES MILITAIRES (39-45)
ET PRESENCE DE SOLDATS
EN TENUE D'EPOQUE**

**+ SORTIE OFFICIELLE
DU DERNIER TOME
DE LA BD SUR L'HISTOIRE DE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

